



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5917^e séance

Vendredi 20 juin 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Jurica
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/354)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/354)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Fatmir Sejdiu.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Sejdiu à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à une lettre datée du 17 juin 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie, et publiée sous la cote S/2008/401.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/354, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je me félicite de la participation du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à la présente, et l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Conseil de sécurité de cette occasion qu'il me donne de lui exposer mon évaluation de la situation au Kosovo et mon idée sur la voie à suivre concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en tant que présence civile internationale au Kosovo.

Avant de poursuivre, je salue la présence parmi nous aujourd'hui de S. E. M. Boris Tadić de la Serbie, et de S. E. M. Fatmir Sejdiu, du Kosovo.

Les défis qui se dressent devant nous sont énormes. En presque 40 ans de vie diplomatique, je n'ai jamais été face à un problème qui cause autant d'acrimonie, un problème aussi délicat et inextricable que celui du Kosovo. D'un point de vue juridique, politique et moral, c'est une situation d'une complexité et d'une sensibilité énormes qui requiert que l'on fasse montre d'une objectivité et d'un sens de la mesure extraordinaires. La déclaration d'indépendance en février, les violences aux postes de douane et à Mitrovica, les élections organisées par les Serbes, la promulgation à Pristina d'une nouvelle constitution – tous ces faits nouveaux, et bien d'autres encore avant, ont été contestés farouchement par les communautés et par leurs partisans à l'étranger, et ont changé en profondeur l'environnement dans lequel nous fonctionnons.

En venant au Conseil aujourd'hui pour entendre et recueillir ses directives, je suis conscient que le plan que j'ai préparé est un effort bien modeste face à ces faits nouveaux pour tenter de trouver un *modus vivendi* pour éviter au Kosovo de sombrer dans un nouveau conflit. Pour beaucoup, cela ne pourrait ne pas être entièrement satisfaisant, parce que ne répondant pas aux attentes d'aucune des principales parties prenantes. Il ne s'agit pas en effet d'une solution ou le vainqueur emporte toute la mise. Cependant, personnellement, après avoir mené des consultations ouvertes avec toutes les parties concernées au cours des derniers mois, je suis arrivé à la conclusion que le train de propositions constitue la voie à suivre la moins contestable. Je l'ai présenté au Conseil conscient du besoin de préserver et de sauvegarder la crédibilité et l'efficacité de l'ONU, dans l'intérêt de tous ses Membres.

Si ce plans renferme de la sagesse, je dois également remercier le Conseil : j'ai bénéficié dans une large mesure de mes vastes consultations avec vous et vos ministres au cours de l'élaboration du plan. En fait, j'ai mené des consultations avec tous les membres du Conseil, ainsi qu'avec les parties et les autres acteurs, y compris les dirigeants présents ici aujourd'hui. J'ai apprécié leur flexibilité et admiré leur intelligence politique. Je me suis largement inspiré de leurs idées. Mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également bénéficié de consultations à Pristina et Belgrade. Cela a été enrichi par les contacts journaliers avec mes représentants sur le terrain et par le travail des hommes et des femmes de la MINUK.

Le rapport (S/2008/354) présenté au Conseil expose l'évolution récente de la situation au Kosovo. Comme le Conseil le sait, suite à la déclaration d'indépendance par les représentants du Kosovo, le 17 février de cette année, certains États Membres ont reconnu le Kosovo comme État souverain et indépendant, et d'autres ne l'ont pas fait. Les divergences au sein de la communauté internationale ont compliqué davantage les choses. J'ai pris note de la position de la République de Serbie telle qu'elle m'a été exposée par le Président Tadić.

Consciente des divisions au sein de la communauté internationale, l'ONU a adopté une position de stricte neutralité sur la question du statut du Kosovo. La MINUK opère dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui constitue le cadre juridique de son mandat et qui reste en vigueur jusqu'à ce que le Conseil de sécurité en décide autrement. Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, la MINUK a continué à opérer et à s'acquitter de son mandat à la lumière de l'évolution de la situation, en dépit de la difficulté de la tâche. Tel est le fondement de mon plan.

Après la déclaration d'indépendance du Kosovo, la capacité de la MINUK de continuer à fonctionner comme avant est sérieusement compromise. La Constitution, promulguée par les autorités du Kosovo, est entrée en vigueur le 15 juin. Cette constitution n'envisage pas de véritable rôle pour la MINUK. Les nouvelles autorités voudraient assumer les pouvoirs conférés au Représentant spécial du Secrétaire général. De l'autre côté, la communauté serbe du Kosovo a rejeté massivement la nouvelle Constitution et les nouvelles lois émanant de Pristina. Ils ont poursuivi leur boycott des institutions de Pristina et, alors qu'ils avaient décidé de continuer à appliquer les lois de la

MINUK, ils se sont opposés – parfois violemment – à toute tentative de les placer sous l'égide des nouveaux arrangements à Pristina.

Tout cela contribue à une situation radicalement différente au Kosovo. Mon évaluation est que, pris ensemble, tous ces faits nouveaux ont créé une réalité résolument nouvelle dans laquelle la MINUK n'est plus capable d'exécuter aussi efficacement que par le passé la majorité de ses tâches en qualité d'administration intérimaire. Il faut en tenir compte comme une réalité de la vie.

Compte tenu des faits nouveaux survenus récemment, le rapport souligne que j'ai l'intention de modifier les aspects opérationnels de la présence civile internationale au Kosovo et de transformer le profil et la structure de la MINUK. Je ne vais pas revenir sur les détails du plan; il est plus important pour moi d'entendre les réactions des participants. Je vais simplement faire remarquer qu'une MINUK reconfigurée et restructurée continuera à exercer un certain nombre de fonctions. Celles-ci comprennent, de manière significative, des fonctions liées au dialogue sur la mise en œuvre de dispositions dans six domaines énoncés dans ma lettre au Président Tadić : la police, les tribunaux, les douanes, le transport et les infrastructures, les frontières et le patrimoine serbe.

Je considère que ce dialogue, qui a été initié par mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et qui sera poursuivi par mon Représentant spécial en collaboration étroite avec les autorités du Kosovo et avec les acteurs pertinents, revêt une importance fondamentale pour toutes les communautés du Kosovo. Je me tourne vers le Conseil de sécurité et vers la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils appuient les efforts du Représentant spécial pour faire avancer ce dialogue.

Comme le Conseil de sécurité le sait, l'Union européenne s'est dit prête à jouer un rôle opérationnel renforcé au Kosovo dans le domaine de l'état de droit, et a mis en place des mesures en ce sens. Je pense que ce rôle accru serait dans l'intérêt de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble.

Je prends également note de l'aspiration des membres de toutes les communautés de la région de vivre en association plus étroite avec la famille européenne des nations. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, l'Union européenne va donc assumer des responsabilités opérationnelles croissantes dans les domaines de la police et de la justice internationales et des douanes au Kosovo dans le cadre d'une MINUK

reconfigurée, conformément au mandat établi par la résolution 1244 (1999), et sous l'égide d'une d'instance dirigée par mon Représentant spécial.

Neuf années après la création de la MINUK, la situation au Kosovo a considérablement évolué. Sous l'administration intérimaire des Nations Unies, le Kosovo a réalisé des progrès notables en passant du conflit à la paix, en créant et consolidant des institutions de gouvernance démocratique et en jetant les bases d'une économie viable. Tout n'a pas été accompli, mais nous avons beaucoup progressé et nous devons veiller à ne pas perdre ce que nous avons acquis après tant d'efforts du fait de l'évolution récente de la situation. Nous devons faire évoluer notre présence pour être en mesure de préserver les réalisations antérieures et nous en inspirer.

La tâche sera difficile. Pour diriger cette nouvelle phase de la mission, j'ai l'intention de nommer M. Lamberto Zannier, d'Italie, mon représentant spécial. Il aidera à concrétiser la vision que j'ai présentée dans mon rapport et à diriger une nouvelle phase de dialogue, et il adoptera une approche parfaitement équilibrée.

Le remaniement de la MINUK que j'ai présenté au Conseil de sécurité vise à préserver et à consolider les acquis obtenus au cours d'une période tumultueuse et à jeter les bases de nouveaux progrès au Kosovo dans le cadre de la résolution 1244 (1999). Ce faisant, je cherche avant tout à assurer la stabilité globale du Kosovo, à protéger et promouvoir les intérêts de toutes ses communautés et à maintenir la paix et la sécurité internationale au Kosovo et dans la région toute entière.

Je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus ma vive reconnaissance aux membres du Conseil et aux dirigeants des parties concernées pour leur appui précieux et leur compréhension dans l'intérêt le plus large de la paix et de la sécurité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Le Président Tadić (*parle en serbe; interprétation en anglais fournie par la délégation*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité. Une fois de plus, nous sommes réunis pour débattre des faits inquiétants qui se sont récemment produits dans la

province serbe méridionale du Kosovo-Metohija, résultat de la déclaration unilatérale d'indépendance par les institutions provisoires d'administration autonome le 17 février dernier.

La République de Serbie considère que la déclaration unilatérale d'indépendance est contraire à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et à d'autres documents fondamentaux sur lesquels repose le système international. Tout aussi important est le fait que la résolution 1244 (1999) impose à tous les États Membres une obligation contraignante au titre du Chapitre VII de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays.

La grande majorité des 192 États Membres de cette Organisation continuent de respecter ces principes et obligations. Au nom de la République de Serbie, permettez-moi de les remercier chaleureusement pour avoir respecté cette règle du droit international et de dire clairement que mon pays continue de respecter ces mêmes principes.

Il y a, hélas, une minorité qui a choisi d'appuyer les tentatives de sécession des Albanais du Kosovo. Cela met en péril la consolidation de la paix et de la stabilité dans les Balkans occidentaux et reporte le travail difficile de ce Conseil plus de 10 ans en arrière. Cela crée également un environnement dans lequel le système international devient de plus en plus instable, moins assuré et plus imprévisible. Les dommages que cela pourrait causer aux principes fondateurs de cette Organisation deviennent plus manifestes, de même que l'on prend de plus en plus conscience que cela portera atteinte au legs que l'ONU transmettra aux générations futures.

La République serbe a, pour sa part, adopté une position tout à fait conforme au fait que nous comptons parmi ceux qui ont fondé cette Organisation en 1945 – et que nous considérons sérieusement le droit international et l'objectif qu'elle s'est fixé de promouvoir le règlement pacifique, juste et consensuel des différends. C'est pourquoi notre Assemblée nationale a déclaré que la déclaration unilatérale d'indépendance et toutes les décisions qui en découlent étaient nulles et non avenues, et c'est pourquoi nous avons également exclu tout recours à la force, tout en affirmant notre droit à user de tous les moyens diplomatiques et politiques pour qu'un Kosovo prétendument indépendant ne devienne pas membre de la communauté mondiale des États souverains.

Je veux être très clair. La Serbie ne reconnaîtra jamais l'indépendance du Kosovo. Nous continuerons d'œuvrer pour découvrir une voie juridique qui aplanisse nos divergences et pour trouver une solution de compromis au conflit de longue date qui divise les Serbes et les Albanais.

C'est dans ce contexte que j'examine le rapport du Secrétaire général consacré à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2008/354) qui a été présenté à ce Conseil et la lettre en date du 12 juin 2008 que j'ai reçue de lui. Le rapport parle de l'émergence d'une « réalité nouvelle » au Kosovo, résultat de la déclaration universelle d'indépendance. Il mentionne également la promulgation récente par l'Assemblée provisoire du Kosovo d'une prétendue constitution destinée à mettre en œuvre la proposition Ahtisaari, qui n'a pas été approuvée par ce Conseil et n'a donc pas le moindre poids juridique.

Le rapport affirme que « la constitution est conçue de manière à retirer effectivement à la MINUK ses pouvoirs actuels en tant qu'administration civile intérimaire » (par. 7). Cette usurpation par les autorités de Pristina du mandat que ce Conseil a donné à la MINUK est extrêmement troublante. Le fait que le rapport donne l'impression d'accepter cette violation injustifiable de la résolution 1244 (1999) n'est pas moins inquiétant.

Je suis donc forcé de conclure que ce rapport reconnaît qu'une minorité influente et déterminée néglige donc les considérations de droit international en vue d'apaiser un groupe ethnique qui menace d'avoir recours à la violence si l'on ne répond pas à ses exigences. Cela ne doit pas être la voie à suivre. La paix et la sécurité internationale ne peuvent être consolidées que par le dialogue, pas par la force; par l'accord, pas par la contrainte; par le droit, pas par les menaces.

Depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, le bilan en matière de droits de l'homme dans notre province méridionale ne s'est pas amélioré. Les personnes déplacées ne sont pas revenues. Il n'y a pas eu de création d'emplois. Les maisons détruites appartenant aux Serbes n'ont pas été reconstruites. Les propriétés privées serbes n'ont pas été restituées. La criminalité organisée n'a pas diminué. Notre patrimoine culturel n'est pas mieux protégé. En fait, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, la situation a empiré. Nous faisons un constat attristant

mais incontournable : la « nouvelle réalité » dont parle le rapport a provoqué une nouvelle détérioration d'une situation déjà instable sur le terrain.

Je vais vous donner un exemple. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joachim Rucker, a enfin accepté il y a quelques semaines de publier une décision exécutive restituant une terre acquise illégalement à ses propriétaires : le monastère serbe orthodoxe de Decani, du XIII^e siècle – un site classé au patrimoine mondial par l'UNESCO. Cela a malheureusement entraîné le refus des autorités municipales de la ville de Decani de rétablir le cadastre comme l'exigeait cette décision, qui a été publiée sous l'autorité de la résolution 1244 (1999). À Decani, des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ont été attaqués après avoir été déclarés *personae non gratae*.

Cette illustration du mépris absolu de l'état de droit et des normes établies par l'ONU dans toute la province apparaît en filigrane dans le rapport, selon lequel « la MINUK ne sera plus en mesure de s'acquitter effectivement de la plus grande partie de ses tâches en tant qu'administration intérimaire » (S/2008/354, par. 17). Une telle situation ne peut que nous faire penser que la mission de l'ONU n'a pas été menée à bien. En d'autres termes, elle ne s'est pas acquittée de son mandat et n'a pas achevé sa tâche. Dans ces circonstances, l'ONU ne peut pas et ne doit pas se désengager.

Telle est la position de la République de Serbie, qui estime que la situation décrite dans le rapport ne peut pas donner lieu à un processus aboutissant à une solution de compromis sur le statut futur de notre province méridionale. C'est la raison pour laquelle la République de Serbie ne saurait approuver le rapport du Secrétaire général. Tant que le processus envisagé par la résolution 1234 (1999) pour définir le statut futur du Kosovo demeure inachevé, la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, doit continuer de jouer le rôle essentiel qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité au Kosovo.

Le « réaménagement », dont il est aussi bien question dans le rapport que dans la lettre que m'a adressée le Secrétaire général, doit faire l'objet d'une décision du Conseil de sécurité, seule institution compétente pour légitimer des modifications apportées à la nature de la présence internationale au Kosovo, ainsi qu'indiqué très clairement aux paragraphes 5 et 19 de la résolution 1244 (1999).

Par ailleurs, nous convenons que les six domaines mentionnés dans les deux documents – police, appareil judiciaire, douanes, transports et infrastructures, frontières, et patrimoine – exigent une attention urgente. Chaque jour qui passe sans que l'on progresse vers un accord quelconque dans ces domaines et dans d'autres, augmente la probabilité de susciter des espoirs irréalistes et de parvenir à des résultats dangereux et mal coordonnés sur le terrain. Aussi mon pays est-il disposé à poursuivre le dialogue avec l'ONU pour parvenir à un accord satisfaisant.

Enfin, je suis préoccupé du changement implicite de position de l'OTAN observé il y a quelques jours à Bruxelles au cours de la dernière rencontre ministérielle de l'OTAN. Tout en réaffirmant sa neutralité et son adhésion à la résolution 124 (1999), elle a également annoncé que la KFOR entreprendrait ce qu'elle a appelé de « nouvelles tâches ». Je songe plus précisément à l'intention de l'OTAN de superviser la suspension du Corps de protection du Kosovo, et de superviser et d'appuyer le lancement de la formation d'une prétendue Force de sécurité du Kosovo, nouvelle institution dont la création n'a pas été approuvée par le Conseil de sécurité. Cela sort de toute évidence du cadre de la résolution 1244 (1999).

De même, je dois faire part de l'appréhension de mon pays face à la possibilité que des parties de la présence de la communauté internationale au Kosovo choisissent de prendre part à la formation et à l'entraînement d'une force quasi militaire. Une décision aussi malvenue remettrait en question la confiance difficilement obtenue par la KFOR au sein de toutes les communautés de notre province méridionale, notamment des Serbes du Kosovo.

Je voudrais soulever une autre question devant le Conseil. Elle porte sur ce qui a peut-être constitué le dernier acte de négligence du Représentant spécial sortant du Secrétaire général, M. Joachim Rucker. Il y a quelques jours à peine, il a publié une décision exécutive lançant un processus par l'effet duquel des fonds d'un montant supérieur à 426 millions d'euros pourraient être illégalement transférés aux autorités de Pristina.

Je tiens à dire clairement que ces fonds, placés dans un compte séquestre par l'ONU pour compenser les travailleurs, Serbes du Kosovo pour la plupart, qui déposeraient une plainte suite à leur licenciement, et les sociétés serbes qui auraient fait l'objet du processus de privatisation contestable conduit par l'Agence

fiduciaire pour le Kosovo, n'appartiennent pas aux autorités de Pristina. L'ONU doit prendre immédiatement toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que ces fonds restent en sa possession et garantir qu'ils continueront d'être disponibles aux fins prévues. Nous devons travailler ensemble en vue de régler ce grave problème dans un avenir très proche.

J'appelle maintenant l'attention sur le fait que la République de Serbie a tenu des élections parlementaires le 11 mai. J'ai le devoir constitutionnel de diriger le processus de formation du Gouvernement, qui sera uni dans la mise en place d'une politique de défense de l'intégrité de notre pays et mettra en œuvre l'engagement clair pris par les citoyens de Serbie d'avancer résolument vers la pleine adhésion à l'Union européenne. Il lui incombera également d'achever le processus d'entière la coopération avec le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie à La Haye, convaincu qu'un avenir stable et sûr pour l'ensemble des Balkans occidentaux réside dans l'Union européenne. Le temps où nous étions une partie du problème des Balkans est révolu : nous voulons faire partie de la solution.

Je voudrais souligner l'importance de trouver un moyen légal de progresser sur la question du Kosovo, acceptable pour toutes les parties prenantes et approuvé par le Conseil de sécurité. Seule une telle approche peut déboucher sur une solution durable nous permettant de construire et de nous intégrer pleinement, et ainsi de saisir les innombrables occasions que l'Europe du XXI^e siècle offre à tous les architectes visionnaires d'un avenir plus prospère.

C'est la raison pour laquelle je considère l'Europe comme la clef de la réussite à venir de la Serbie. Je tire cette conviction fondamentale des mots solennels du préambule du Traité de Rome : « affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté ». Tel est le type d'Europe auquel nous sommes engagés, et auquel nous – et l'ensemble des Balkans occidentaux – appartiendrons très bientôt.

Mettons fin aux divisions, à la discorde et aux conflits. Le temps est venu de raffermir la paix et de renforcer le développement économique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de Serbie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fatmir Sejdiu.

M. Sejdiu (*parle en albanais; interprétation en anglais assurée par l'équipe de l'orateur*) : J'ai le plaisir de m'exprimer devant le Conseil de sécurité sur la situation qui règne dans mon pays, la République du Kosovo. Au cours des quatre derniers mois, le Conseil de sécurité a tenu des séances régulières et fréquentes pour discuter du Kosovo, bien que d'autres régions exigent l'attention de la communauté internationale. Je suis conscient que cet ordre du jour traduit la grande importance que le Conseil de sécurité attache à la paix et à la stabilité en Europe du Sud-Est.

Comme les membres le savent, de grands changements sont intervenus dans mon pays depuis le début de l'année. L'indépendance du Kosovo, déclarée conformément aux recommandations de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Martti Ahtisaari, a été reconnue par 43 Membres de l'Organisation des Nations Unies et, chaque mois, de nouveaux pays les rejoignent. En tant qu'État souhaitant sa pleine intégration dans la communauté euro-atlantique, le Kosovo se félicite particulièrement du fait que plus des deux tiers des membres de l'Union européenne et de l'OTAN aient rapidement reconnu notre nouveau statut.

Le Kosovo a également réalisé des progrès tangibles sur le terrain. Comme il est indiqué dans notre déclaration d'indépendance, le plan Ahtisaari constitue le cadre directeur de nos efforts. Ce document, qui a obtenu l'approbation générale de l'Assemblée du Kosovo, continue de bénéficier d'un large appui de la part de notre population. Conformément aux obligations que le Kosovo a assumées dans le cadre du plan, l'Assemblée a adopté plus de 40 lois dans des domaines essentiels tels que la décentralisation du gouvernement local, la protection des minorités ethniques et la protection du riche patrimoine historique du Kosovo. Le 15 juin, une nouvelle constitution est entrée en vigueur au Kosovo. Nombreuses dispositions du plan Ahtisaari en font partie intégrante, et elle reflète les normes les plus élevées de protection des droits de l'homme.

En dépit des incidents violents que nous connaissons au Kosovo, notamment des attaques qui ont abouti à la mort tragique d'un officier de la police de l'ONU, la plus grande partie du Kosovo est demeurée calme et exempte de troubles.

Bref, la transition vers notre nouveau statut s'est bien passée.

Aujourd'hui, pourtant, le Conseil se réunit pour discuter de l'avenir de la présence des Nations Unies au Kosovo. Comme on se rappellera, il y a neuf ans ce mois-ci, le Conseil de sécurité a pris la mesure extraordinaire de mettre fin à la gouvernance de Belgrade sur le Kosovo et de placer celui-ci sous l'administration provisoire des Nations Unies. À cette époque, en cette année 1999 pleine de désespoir, des centaines de milliers de mes concitoyens ont été déplacés du fait du nettoyage ethnique opéré par Belgrade. La répression de Milosevic nous a laissés sans la moindre institution en état de fonctionnement.

C'est pourquoi nous sommes reconnaissants que l'ONU soit venue au Kosovo pour nous aider à reconstruire notre société anéantie. Avec l'appui de l'ONU, nous avons mis en place nos propres institutions démocratiques autonomes et choisi nos dirigeants au terme d'un grand nombre d'élections libres et régulières. L'ONU a supervisé la mise en place d'un système complet de gouvernance : nos municipalités, nos ministères, notre Assemblée, notre système judiciaire et notre police.

Ces dernières années, l'ONU a progressivement transféré la responsabilité de la gouvernance aux nouvelles institutions du Kosovo. Depuis 1999, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) réduit sa présence physique et son personnel, à mesure que la situation s'améliore au Kosovo. Tout au long de ce processus, l'ONU n'a cessé de tenir compte des circonstances qui prévalent au Kosovo et a adapté sa présence, à mesure que la capacité du Kosovo de s'administrer s'est renforcée.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport (S/2008/354), la déclaration d'indépendance du Kosovo et l'entrée en vigueur de notre constitution ont manifestement créé une situation tout à fait nouvelle, à laquelle l'ONU doit s'adapter une fois de plus. C'est pourquoi la population du Kosovo se félicite de l'initiative du Secrétaire général de reconfigurer la présence des Nations Unies dans notre pays. Nous notons que le Secrétaire général a proposé plusieurs tâches résiduelles pour la présence des Nations Unies au Kosovo; par ailleurs, nous comprenons que les Nations Unies doivent continuer à veiller au respect de l'état de droit pendant une durée limitée conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, jusqu'à ce que l'Union européenne soit en mesure de s'acquitter pleinement de son rôle opérationnel.

Je puis assurer le Secrétaire général de l'appui sans faille et de la coopération du Kosovo, dans la mise en œuvre de son initiative. J'ai fait part de cet appui dans une lettre envoyée au début de cette semaine au Secrétaire général.

Le Secrétaire général a également proposé d'amorcer un dialogue en vue d'examiner les éventuelles modalités pratiques pour faire face aux menaces à la stabilité. Nous accueillons favorablement cette proposition et prenons acte de la volonté du Secrétaire général de nous consulter, étant donné qu'aucun accord ne peut être valable sans la participation et l'approbation du Gouvernement du Kosovo.

S'agissant des menaces à la stabilité, nous constatons que le règlement de la situation de nos communautés minoritaires constitue l'élément le plus important pour la préservation de la paix. En tant que Président, je me suis sans cesse tourné vers les minorités ethniques, en particulier les Serbes du Kosovo, pour leur confirmer qu'ils étaient chez eux au Kosovo. Le Gouvernement actuel du Kosovo, qui comprend des représentants de groupes ethniques minoritaires, recherche constamment de nouveaux moyens de bâtir un État plus inclusif et équitable.

Néanmoins, je suis particulièrement préoccupé par le fait que notre voisin, la Serbie, ait encouragé une politique que ses dirigeants appelle « une séparation fonctionnelle des Serbes ethniques des Albanais ethniques au Kosovo ». Comme le Secrétaire général l'a relevé dans son rapport, la Serbie a organisé des élections au printemps de cette année pour des gouvernements municipaux parallèles illégaux sur notre territoire. La Serbie a également découragé les Serbes de souche de participer au Gouvernement du Kosovo ou de faire rapport par la voie hiérarchique de notre police multiethnique.

La population du Kosovo est à juste titre préoccupée par la menace qui pèse sur notre souveraineté. Cependant, nous sommes également préoccupés par le message que cette politique envoie aux Serbes du Kosovo. Les stratégies de division minent la gouvernance multiethnique que l'ONU encourage au Kosovo depuis 1999. Elles n'apportent ni stabilité ni paix durable, mais seulement ressentiment et mécontentement. C'est avec beaucoup de tristesse que je rappelle comment cette ligne de conduite a provoqué la discorde et causé une tragédie dans ma région dans les années 1990.

La République du Kosovo est le septième État indépendant à émerger de l'effondrement non consensuel de la République socialiste de Yougoslavie. La plupart de ces pays ont obtenu leur indépendance dans des circonstances litigieuses, controversées et éprouvantes. Malgré cette sombre histoire, je pense que les sept États de l'ex-Yougoslavie, y compris la Serbie, ont tous un avenir brillant et prospère. L'ONU joue un rôle essentiel dans la préparation de cet avenir.

Alors que l'administration des Nations Unies du Kosovo touche à sa fin, je voudrais réitérer ma gratitude aux femmes et aux hommes de l'ONU qui ont aidé mon pays à se relever de la guerre.

La population du Kosovo pense que la meilleure façon d'honorer cet héritage est de construire un État épris de paix, qui aspire aux buts et principes les plus nobles des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Fatmir Sejdiu de sa déclaration. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions en rapport avec les déclarations que nous venons d'entendre.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président Tadić et au Président Sejdiu et les remercier de leurs déclarations.

Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général Ban Ki-moon, auquel nous exprimons notre profonde et sincère gratitude pour les efforts qu'il déploie et pour ses bons offices auprès des parties et des principaux acteurs en cette période politiquement très délicate. L'Italie appuie pleinement la vision réaliste, sage, équilibrée et tournée vers l'avenir que le Secrétaire général a décrite dans son rapport très important et utile (S/2008/354).

L'incertitude qui a prévalu ces derniers mois n'est avantageuse pour personne, encore moins pour les minorités ethniques que nous essayons de protéger et qui, plus que jamais, ont besoin d'un environnement stable.

Le Kosovo a considérablement progressé sur le chemin de la stabilisation et de la mise en place de ses institutions démocratiques. Néanmoins, des lacunes subsistent, et l'objectif de la coexistence multiethnique harmonieuse n'a pas encore été atteint. Il convient de faire un effort supplémentaire, de parcourir encore un peu de chemin, pour atteindre cet objectif.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré à juste titre dans son rapport, le « processus de réconciliation et d'intégration complètes des communautés du Kosovo sera une entreprise de longue haleine » (S/2008/354, par. 2). La communauté internationale doit maintenir son engagement au Kosovo aussi longtemps que ce sera nécessaire et fournir un appui solide à cet égard.

Il est encourageant de lire dans le rapport du Secrétaire général que tant Pristina que Belgrade reconnaissent la nécessité de trouver une solution pour maintenir la présence civile internationale au Kosovo. En outre, les membres du Conseil ont confirmé leur intérêt d'adapter le rôle opérationnel des Nations Unies à la lumière de l'évolution de la situation.

L'Italie partage sans réserve l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle

« le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de l'ONU serait que l'Union européenne joue un rôle opérationnel renforcé dans le domaine de l'état de droit sous les auspices des Nations Unies et sous la direction de [son] Représentant spécial. » (S/2008/354, par. 13)

L'Union européenne est prête à jouer ce rôle au Kosovo. Elle complètera le travail accompli par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales et offrira ses ressources dont elle dispose ainsi que la longue expérience qu'elle a dans les Balkans.

Chose importante, pas plus tard qu'aujourd'hui, le Conseil de l'Union européenne a conclu que – je ne citerai que quelques extraits :

« [L]'Union européenne reste déterminée à jouer un rôle central pour assurer la stabilité du Kosovo [...] L'Union européenne se félicite du rapport [du Secrétaire général] sur la MINUK [Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo] [...] et de son intention de reconfigurer la présence internationale civile au Kosovo. Cela faciliterait le déploiement de EULEX Kosovo [la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo] dans l'ensemble du Kosovo ».

Si l'Union européenne peut jouer un rôle plus important au Kosovo par le biais de la mission EULEX, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), il sera possible de réaliser de grands progrès concernant les droits des minorités, notamment la minorité serbe

du Kosovo et la protection de son patrimoine culturel et religieux.

L'Union européenne doit accroître son rôle dans les domaines de la police, de la justice et des douanes. En même temps, l'ONU doit revoir son rôle tout en maintenant certaines de ses fonctions fondamentales, comme par exemple la facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina, afin de trouver des solutions aux questions en suspens.

L'Italie réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts internationaux menés au Kosovo et à la stabilité régionale. Nous continuerons de travailler avec l'ONU et d'être l'un des principaux fournisseurs de la Force de paix au Kosovo, et nous sommes également favorables à un rôle accru de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En outre, nous serons l'un des principaux participants à EULEX, car nous sommes convaincus qu'un rôle accru de l'Union européenne au Kosovo ouvrira la voie à la future intégration de ce pays à l'Union européenne.

Je voudrais pour terminer citer Benjamin Disraeli: « Le succès est l'enfant de l'audace ». Alors tous ici, autour de cette table, soyons audacieux, appuyons le projet énoncé par le Secrétaire général afin de préserver et de consolider la paix et la stabilité et de donner au Kosovo, à la Serbie et à l'ensemble de la région une chance de se diriger vers un avenir plus stable et plus prospère au sein de l'Union européenne.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Je tiens avant tout à me féliciter de la présence dans cette salle du Secrétaire général et à souligner l'importance du rapport qu'il vient de nous présenter (S/2008/354). Nous souhaitons la bienvenue au Conseil au Président de la Serbie, M. Boris Tadić, et au Président du Kosovo, M. Fatmir Sejdiu, et les remercions pour leurs déclarations respectives.

Avant d'aborder la question qui nous intéresse aujourd'hui et qui a trait à l'avenir du Kosovo, je voudrais souligner deux questions qui revêtent une importance particulière pour le Panama. Premièrement, je voudrais dire que le Panama aurait préféré que la Serbie et le Kosovo règlent leurs différends d'une manière différente. Néanmoins, le Panama reconnaît qu'il incombe au Secrétaire général – qui en a la responsabilité et la capacité – de mettre en œuvre les mandats du Conseil de sécurité et, en conséquence, d'ajuster ces mandats au fur et à mesure que les circonstances sur le terrain changent. Deuxièmement, ce sont les organisations régionales qui doivent jouer

un rôle de premier plan dans le règlement des questions examinées par le Conseil.

Pour ce qui est du fond de la question, nous ne pouvons pas nier que la réalité sur le terrain au Kosovo est aujourd'hui bien différente de ce qu'elle était lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 (1999) sans l'assortir de délais. Non seulement avons-nous assisté à la déclaration d'indépendance du Kosovo et à la reconnaissance de celle-ci par un grand nombre de pays dont plusieurs membres du Conseil, mais il y a une semaine à peine, avec l'appui d'une vaste majorité des Kosovars, une Constitution est entrée en vigueur qui octroie au Kosovo des pouvoirs d'État et qui invite l'Union européenne à assumer un rôle de supervision dans la mise en place de l'état de droit au Kosovo.

Par ailleurs, l'Union européenne, en tant que principale organisation régionale compétente pour cette question, a joué un rôle important au Kosovo depuis l'entrée en vigueur de la résolution 1244 (1999) et a agi conformément à ce que ce document stipule dans son dispositif. En outre, et à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain, l'Union européenne a annoncé publiquement son intention de jouer un rôle accru au Kosovo en assumant graduellement, par l'entremise de la mission EULEX, une partie du mandat que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) juge opportun de lui confier. Il faut ajouter à cela le rôle de l'OTAN en tant que garante de la sécurité du Kosovo et chargée de la formation des forces de sécurité pluriethniques au Kosovo.

Au vu de ces circonstances, nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à adapter le format de la MINUK aux réalités actuelles, de même que l'intention de l'Union européenne d'assumer, comme le Secrétaire général l'a jugé idoine, une partie des responsabilités de l'ONU au Kosovo.

Cette approche est particulièrement appropriée et nécessaire étant donné que le Conseil n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur cette question et compte tenu du caractère temporaire et indéfini de la résolution 1244 (1999). En revanche, si nous ne faisons pas face la réalité qui est à l'origine de cette proposition, nous ne nous acquitterions pas de notre mandat qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales et, dans une certaine mesure, nous accorderions la priorité à des questions de politique nationale.

Enfin, nous souhaitons indiquer clairement que toute action exécutive, que ce soit de la part de la MINUK, de EULEX ou des autorités kosovares, doit garantir la sécurité de l'ensemble de la communauté du Kosovo, y compris les minorités.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2008/354) et pour les orientations qu'il nous a présentées quant à l'avenir de la présence de l'ONU au Kosovo. Je voudrais également saluer la présence de M. Tadić, Président de la République de Serbie, et de M. Sejdiu, Président de la République du Kosovo, que nous avons, tous les deux, écoutés avec beaucoup d'attention.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que le Kosovo vient de franchir, le 15 juin, la dernière étape d'un processus engagé en 1999, avec l'entrée en vigueur de sa Constitution et de 41 lois importantes. Nous saluons l'entrée en vigueur de ces textes qui permettront au nouvel État de disposer d'un cadre juridique conforme aux normes et valeurs européennes et offre un cadre protecteur à toutes les communautés qui vivent au Kosovo, y compris la communauté serbe.

L'indépendance du Kosovo, intervenue le 17 février dernier, est le fruit d'un long processus. La France, suivie par la grande majorité de ses partenaires de l'Union européenne, a immédiatement reconnu le nouvel État du Kosovo. Nous sommes conscients des réactions diverses suscitées par l'indépendance au sein de la communauté internationale. Il y a là, néanmoins, une réalité nouvelle qui doit être prise en compte par tous.

Au-delà des positions de principe prises sur la question du statut, une évaluation objective montre que pendant les quatre mois depuis l'indépendance, les scénarios pessimistes prédits par certains ne se sont pas réalisés. Au contraire, nous observons une situation sécuritaire généralement calme et des institutions qui fonctionnent de manière satisfaisante dans un cadre démocratique.

Cette évolution positive de la situation a été rendue possible par la présence internationale civile et militaire, à travers son œuvre de consolidation des institutions kosovares accomplie au cours des neuf années naturellement, mais aussi grâce à son action stabilisatrice sur le terrain durant la période cruciale qui vient de s'écouler.

Mais l'acquis reste fragile. De nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir du Kosovo et de la région. Dans ce contexte nouveau, il est indispensable de maintenir une présence internationale, qui contribuera à la consolidation d'un Kosovo démocratique et multiethnique. Dans ce contexte, le Secrétaire général a pris ses responsabilités, comme l'y autorisait la résolution 1244 (1999). Il a agi dans un esprit de transparence et de dialogue, veillant à consulter en amont tous les partenaires concernés, en premier lieu Pristina et Belgrade. Je tiens particulièrement à le remercier pour le soin qu'il a mis à informer le Conseil de sécurité en venant en personne présenter aujourd'hui devant nous ses projets relatifs à la reconfiguration.

Le Secrétaire général a démontré, dans cette démarche, un souci irréprochable d'impartialité au regard du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. Les objectifs prioritaires qu'il a fixés, c'est-à-dire le maintien de la stabilité et de la sécurité et la préservation de l'œuvre accomplie depuis neuf ans par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sont incontestables.

Dans la mise en œuvre de la reconfiguration de la MINUK qu'il a décidée, le Secrétaire général devra pouvoir compter sur l'appui de toute la communauté internationale. Je tiens à l'assurer du plein soutien de la France. Comme tous les membres du Conseil de sécurité, nous sommes résolus à tout mettre en œuvre pour que la nouvelle ère qui s'ouvre dans la vie des populations du Kosovo contribue au retour définitif de la paix et de la stabilité dans l'ensemble des Balkans occidentaux.

La MINUK devra donc poursuivre sa mission dans un contexte nouveau, dont elle tiendra compte en procédant aux adaptations opérationnelles nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches qui lui ont été confiées. Elle pourra compter pour cela sur la pleine coopération de l'Union européenne, comme vient de le confirmer le Conseil européen. La mission « État de droit au Kosovo » (EULEX Kosovo), dont le déploiement est en cours, est prête en particulier à assumer un rôle opérationnel accru, dans le cadre défini par le Secrétaire général, en plein accord avec le droit international et dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

Mais la présence internationale, aussi bénéfique que soit son influence, ne pourrait rien accomplir sans la volonté des peuples serbe et kosovar de résoudre

leurs différends par le dialogue et de préserver la possibilité d'un avenir partagé en évitant tout recours à la violence. Nous observons avec satisfaction que la population du Kosovo, tant albanaise que serbe, n'a pas suivi les extrémistes des deux bords et est restée attachée dans son immense majorité à une résolution pacifique des différends entre communautés.

La population et les autorités kosovares ont fait preuve d'une attitude responsable qui contribue à asseoir progressivement la place du Kosovo dans la communauté internationale. Leur attachement à l'état de droit, leur souci de construire un État multiethnique respectueux des minorités, leur volonté de nouer des liens d'amitié avec leurs voisins et leur engagement pro-européen constituent autant d'engagements forts, qu'il conviendra naturellement de mettre pleinement en œuvre. Nous apprécions particulièrement l'engagement du Président du Kosovo, réitéré devant nous par M. Sejdiu, à continuer à coopérer étroitement à cette fin avec les Nations Unies.

Confronté à des évolutions douloureuses, le peuple serbe aurait pu céder aux passions nationalistes et aux tenants du repli sur soi. Il a au contraire fait preuve de courage et de la clairvoyance nécessaires en apportant à deux reprises, le 3 février et le 11 mai derniers, un soutien clair aux forces démocrates et pro-européennes.

Je voudrais, à cet égard, saluer une nouvelle fois l'engagement constant du Président Tadić, réitéré à plusieurs reprises devant le Conseil de sécurité, d'inscrire l'avenir de son pays dans un processus d'intégration à l'Union européenne. Il est, à nos yeux, certain que la Serbie deviendra membre de l'Union européenne. C'est sa vocation et c'est notre espoir.

La signature, le 29 avril dernier, de l'Accord de stabilisation et d'association, a constitué la première étape de cette marche vers l'Europe. Nous demeurons convaincus que la marche de la Serbie vers l'Union européenne, y compris le statut de candidat, peut être accélérée. La France, qui assumera la présidence de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet prochain, entend à cette occasion donner une impulsion forte en ce sens en offrant à la Serbie des perspectives claires.

Pour finir, je voudrais insister sur ce point : l'Union européenne est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent dans l'accompagnement du règlement de la question du Kosovo, et pour l'aider à dépasser les obstacles sur la voie d'un avenir stable et prospère pour l'ensemble des

Balkans occidentaux. C'est dans cet esprit qu'elle a déployé la mission EULEX, et c'est dans cet esprit que nous nous efforcerons d'avancer dans les mois qui viennent sur la voie d'un avenir commun pour les Serbes et les Kosovars, dans le cadre de l'Union européenne.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport (S/2008/354) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Président de la République de Serbie, M. Tadić, et nous le remercions de l'analyse qu'il nous a présentée. Nous avons également écouté attentivement la déclaration faite par M. Sejdiu, même si, à l'évidence, ses points de vue contredisent grandement les dispositions relatives au respect du droit international, notamment les dispositions de la résolution 1244 (1999).

La démarche russe vis-à-vis de la situation actuelle au Kosovo et dans les alentours se fonde sur la nécessité de respecter scrupuleusement la résolution 1244 (1999) et le mandat de la MINUK approuvé par le Conseil de sécurité dans cette résolution. Nous sommes convaincus que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et le fait que certains pays aient reconnu cet État vont à l'encontre du droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki, et la résolution 1244 (1999) et d'autres décisions du Conseil de sécurité.

Comme le Secrétaire général l'indique clairement dans son rapport, la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur. Par conséquent, le Représentant spécial du Secrétaire général et la mission des Nations Unies au Kosovo qu'il dirige, doivent continuer de s'acquitter des fonctions et des responsabilités qui leur ont été confiées. Il s'agit, entre autres, de garantir les droits et la sécurité des minorités nationales et de veiller à ce que la province applique les normes démocratiques définies par la communauté internationale.

Nous estimons que le déploiement, sans que le Conseil de sécurité l'ait dûment approuvé, de la mission de l'Union européenne nommée « État de droit au Kosovo », qui a déjà entamé ses travaux, et la création du Groupe de pilotage international n'ont tous deux aucun caractère légitime. Ils vont à l'encontre de la résolution 1244 (1999) et des principes convenus pour le règlement de la question du Kosovo.

Nous sommes également perplexes face à l'attitude de M. Pieter Feith, qui a récemment déclaré qu'à partir du 15 juin l'administration du Kosovo se fonderait sur la Constitution du Kosovo et que le rôle de représentant principal de la communauté internationale dans la province lui revenait désormais. Cette tentative maladroite d'assumer à lui seul les fonctions de principal représentant international au Kosovo contrevient au paragraphe 6 de la résolution 1244 (1999), qui stipule que ce rôle revient effectivement au Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous jugeons également inacceptables toutes les initiatives de transférer certaines fonctions ou caractéristiques de la MINUK à la mission de l'Union européenne ou au représentant civil international, qui n'a aucun statut légitime. La tentative des anciens responsables de la MINUK de reconfigurer la mission en contournant le Conseil de sécurité a ému le prestige des Nations Unies. Les activités de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général Rucker et de son adjoint, Larry Rossin, étaient en totale contradiction avec les normes de conduite que les fonctionnaires internationaux sont tenus de respecter, conformément à la Charte des Nations Unies. Toute tentative de réorganiser la présence civile internationale au Kosovo tout en cachant délibérément des informations au Conseil de sécurité est inacceptable. Nous prions instamment le Secrétariat de fournir aux membres du Conseil de sécurité des informations détaillées sur tous les aspects des activités menées par la MINUK.

En ce qui concerne le triste héritage qu'ont laissé les anciens responsables de la MINUK, nous nous devons de rappeler les incidents survenus dans le nord de Mitrovica le 17 mars de cette année. Ces incidents sont mentionnés au paragraphe 6 du rapport dont le Conseil est saisi. Toutefois, rien n'est dit sur les conclusions de l'enquête que le Secrétariat a menée à la demande d'au moins deux Membres de l'ONU, à savoir la Serbie et l'Ukraine. Nous insistons pour qu'un rapport en bonne et due forme soit présenté très rapidement au Conseil de sécurité.

Nous espérons que les nouveaux dirigeants de la MINUK tireront les enseignements de ce qui s'est passé et agiront de manière impartiale, comme le doit tout responsable des Nations Unies, et dans le strict respect du mandat de la mission défini par la résolution 1244 (1999). La Force au Kosovo, déployée dans la province sous l'égide de l'ONU, doit aussi se

conformer strictement à son mandat approuvé dans la résolution 1244 (1999). Toute interprétation arbitraire de ce mandat serait inacceptable.

Nous exprimons notre préoccupation devant les actions entreprises par les ministres de la défense des États membres de l'OTAN, dans le but d'associer directement la Force au Kosovo à la mission de formation de la soi-disant force de sécurité du Kosovo. En général, nous saluons le rôle stabilisateur joué par la Force au Kosovo dirigée par l'OTAN. En même temps, si l'on décide que l'OTAN doit participer dans le processus de formation de la force de sécurité du Kosovo, l'OTAN aura ainsi outrepassé le mandat de la présence militaire internationale approuvé par le Conseil de sécurité.

Après avoir analysé le rapport du Secrétaire général, nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qui y est affirmé. Il est affirmé au paragraphe 5 du rapport qu'à la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance, les Serbes du Kosovo « ont pris des mesures qui constituent de sérieux obstacles au rôle de la MINUK au Kosovo ». Par ailleurs, nous ne voyons aucune évaluation des actions des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, qui ont ouvertement fait part de leur intention de limiter leur coopération avec la MINUK. Or, ce qui est en jeu ici, c'est la capacité véritable de la présence civile internationale de s'acquitter des principaux éléments de son mandat, tels que le maintien de l'ordre public et la préservation de la paix sociale et ethnoconfessionnelle dans la province.

En cas de menace contre le personnel de la MINUK ou de tentative d'entraver son activité, nous espérons que le Secrétaire général, de concert avec les responsables de la force au Kosovo, prendra les mesures prévues dans la résolution 1244 (1999) pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et que le Secrétaire général signalera immédiatement au Conseil de sécurité toute violation des obligations établies par la résolution 1244 (1999).

Dans le rapport, le Secrétaire général signale que les autorités albanaises du Kosovo ont l'intention de violer considérablement les dispositions du paragraphe 7 de la résolution 1244 (1999). Le paragraphe 7 du rapport dit en partie :

« le Gouvernement du Kosovo a indiqué qu'il accueillerait favorablement la poursuite de la présence des Nations Unies au Kosovo à

condition que seules des tâches limitées et résiduelles soient accomplies ».

et le paragraphe 9 dit en partie :

« le Gouvernement du Kosovo a promulgué une loi entrant en vigueur le 15 juin, qui cherchait effectivement à assumer des tâches et des compétences relevant actuellement du pilier IV [de la MINUK] ».

Malheureusement, ces violations sont considérées comme valables dans le rapport. Ainsi, au paragraphe 10, on parle d'une « réalité nouvelle » au Kosovo, bien qu'il incombe aux responsables du Secrétariat de veiller à ce que les décisions du Conseil de sécurité soient appliquées, et d'informer le Conseil de leur violation. En réalité, nous avons constaté une violation grave du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies qui pourrait avoir des conséquences extrêmement négatives sur l'évolution de la situation dans plusieurs régions du monde et, en fait, sur le rôle de l'ONU dans le règlement des conflits.

Nous tenons à confirmer notre position de principe concernant la reconfiguration de la MINUK. Nous pensons que, après avoir reçu des parties, en particulier de Belgrade, une acceptation sans équivoque des propositions du Secrétaire général concernant la transformation de la présence civile internationale au Kosovo, le Conseil pourrait rapidement prendre la décision appropriée. Toute mesure prise pour contourner le Conseil serait une violation des dispositions de la Charte, quel que soit le moment où elle est prise.

À cette fin, nous espérons que le Secrétaire général agira en se fondant sur les dispositions de la Charte et sur le mandat en vigueur fixé dans la résolution 1244 (1999) et qu'il s'abstiendra, pour reconfigurer la MINUK, de prendre des mesures non approuvées par le Conseil de sécurité.

Nous estimons que la séance du Conseil d'aujourd'hui ne signifie pas que le problème de la MINUK ne sera plus examiné par le Conseil de sécurité. Le présent débat n'est, en fait, que la première étape dans le processus de recherche de solutions éventuelles à ce problème par le Conseil. À cet égard, nous prions le Secrétaire général de poursuivre des consultations avec les parties et avec les membres du Conseil sur le mandat futur de la MINUK.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président,

d'avoir organisé le présent débat du Conseil. Je remercie le Secrétaire général de sa participation et d'avoir personnellement présenté son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2008/354). Ma délégation salue la participation à la présente séance du Conseil du Président de la République de Serbie, M. Boris Tadić, et du Président de la République du Kosovo, M. Fatmir Sejdiu.

La position du Gouvernement vietnamien concernant la question du Kosovo reflète notre respect des principes fondamentaux du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies. Notre position de principe n'a pas changé.

Ma délégation a étudié attentivement le rapport (S/2008/354) du Secrétaire général. Nous partageons son opinion selon laquelle les événements récents posent d'importants problèmes pour la capacité de la MINUK d'exercer son autorité administrative et qu'il est impératif de trouver une solution de consensus qui préserve la paix et la sécurité au Kosovo.

Ma délégation est d'avis que, puisque le cadre juridique de la présence civile internationale au Kosovo a été fixé par la résolution 1244 (1999) et que sa configuration, sous la forme de la MINUK, a été déterminée par le Conseil sur la base du rapport (S/1999/672) du Secrétaire général, toute modification ou reconfiguration de la présence civile internationale au Kosovo devra être décidée par le Conseil, conformément à la résolution 1244 (1999), et recueillir l'assentiment des parties intéressées.

En réaffirmant la position inchangée du Viet Nam selon laquelle la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États doivent être pleinement respectées, nous demandons à Belgrade et Pristina de s'abstenir d'actions susceptibles de compromettre la paix et de mener à la violence ou de menacer la sécurité au Kosovo et dans la région. Nous invitons instamment les deux parties à reprendre le dialogue et les négociations en vue de trouver une solution globale et durable au problème du Kosovo, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région des Balkans et en Europe en général.

Ma délégation tient à saisir cette occasion pour saluer les efforts du Secrétaire général et pour l'encourager à entreprendre, en coordination avec les mécanismes existants, une action diplomatique avec les deux parties pour faire prévaloir les droits et intérêts légitimes de toutes les communautés au Kosovo et de

faciliter le retour dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Viet Nam appuie le rôle central de l'ONU pour faciliter le dialogue et le processus de réconciliation et dans le maintien de la paix et de la sécurité au Kosovo et dans les Balkans.

M. Grauls (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi à mon tour de saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, du Président de la République de Serbie, M. Boris Tadić, et du Président de la République du Kosovo, M. Fatmir Sejdiu.

Je voudrais brièvement souligner trois points auxquels ma délégation attache une attention particulière. Tout d'abord, à part les incidents durant lesquels un membre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a perdu la vie, la situation au Kosovo est demeurée calme, également après la déclaration d'indépendance du 17 février. Dans ce contexte, nous saluons l'attitude responsable des parties concernées.

Deuxièmement, la présence internationale – et sa composition – se trouve au cœur du dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/354) et de nos discussions d'aujourd'hui. La Belgique apprécie les efforts fournis par le Secrétaire général en vue d'adapter la présence des Nations Unies à une réalité qui – comme le souligne son rapport – a radicalement changé. La reconfiguration proposée s'impose et est, de plus, conforme à la résolution 1244 (1999). Elle se situe pleinement dans les compétences du Secrétaire général. Nous pouvons donc la soutenir. Il importe désormais que cette reconfiguration soit mise en œuvre rapidement afin que la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo EULEX puisse contribuer à l'établissement et au renforcement de l'état de droit dans l'ensemble du Kosovo, ce qui est dans l'intérêt de tous les citoyens kosovars.

Je voudrais – et c'est mon troisième point – souligner les mots « dans l'ensemble du Kosovo ». Dans ce contexte, la Belgique s'interroge au sujet de la création d'autorités municipales parallèles dans les zones à majorité serbe ainsi que de l'annonce de la création d'un parlement serbe au Kosovo. Ceci semble aller à l'encontre du cadre législatif défini par la MINUK et soutenu par la communauté internationale.

Ce qui précède indique clairement qu'il est dans l'intérêt de Pristina et de Belgrade d'établir une bonne

relation de travail; la lettre du Secrétaire Général adressée aux deux parties indique à cet égard la voie à suivre.

Nous appelons les deux parties à établir cette relation et à lui donner un contenu, en ayant à l'esprit leur avenir qui – faut-il le rappeler – se trouve solidement en Europe.

Pour terminer, ma délégation tient à réitérer sa satisfaction par rapport au travail effectué par la MINUK et par le Représentant spécial Joachim Rucker durant ces dernières années.

M. Kafando (Burkina Faso) : Qu'il me soit permis de saluer la présence parmi nous de M. Boris Tadić et M. Fatmir Sejdiu. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour sa présence et pour le rapport (S/2008/354) qu'il nous a présenté sur l'avenir de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au Kosovo.

En neuf ans de présence, la MINUK a aidé le Kosovo à asseoir et consolider des institutions provisoires d'administration autonome démocratiques et responsables, et à promouvoir une économie viable. Cependant, malgré d'indéniables efforts réalisés dans plusieurs domaines, beaucoup reste encore à faire et par-dessus tout, la conduite à terme du processus de réconciliation et d'intégration complètes des communautés du Kosovo demeure un défi majeur.

La nouvelle situation qui prévaut depuis la proclamation de l'indépendance du Kosovo est désormais la donnée essentielle dont les principaux actes sont – et cela a été rappelé : la promulgation de la Constitution, entrée en vigueur le 15 juin dernier; le souhait des autorités du Kosovo de voir les Nations Unies assurer désormais des tâches résiduelles et limitées; la volonté de l'Union européenne d'y déployer du personnel dans les domaines fonctionnels de la police, de la justice et des douanes; et le désengagement de la Commission européenne vis-à-vis du financement de la reconstruction économique, naguère assurée par la MINUK, et la décision des autorités de Pristina d'assumer leur responsabilité en la matière.

C'est donc dans ce contexte nouveau que se déroule le débat sur la nature et l'opportunité de la présence internationale au Kosovo, notamment sur l'avenir de la MINUK. Cet état de fait mérite une attention particulière du Conseil de sécurité. Il est en l'occurrence important de parvenir à un compromis sur

ces questions cruciales, afin de préserver la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région.

Ma délégation voudrait, à cet égard, remercier le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'engager des consultations avec toutes les parties en vue de procéder, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), à la reconfiguration de la présence internationale au Kosovo. Nous souscrivons à cette approche, nous la soutenons, car elle permet notamment de préserver les importants acquis des Nations Unies et de la communauté internationale au Kosovo et, d'adapter leur présence à l'évolution de la situation sur le terrain. Nous invitons toutes les parties et l'ensemble de la communauté internationale à coopérer avec le Secrétaire général dans le cadre de cette nouvelle approche afin d'assurer au Kosovo et à l'ensemble des Balkans un avenir prospère dans la paix, dans le bon voisinage et la compréhension mutuelle.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de son exposé portant sur ses propositions et sur son rapport consacré à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2008/354). Nous voudrions également souhaiter la bienvenue à M. Boris Tadić, le Président de la République de Serbie, et à M. Fatmir Sejdiu et les remercier pour leurs déclarations.

Nous avons toujours souligné que le Conseil doit toujours s'informer pleinement et parvenir à une position commune sur la manière dont l'évolution de la situation a une incidence sur le travail et les orientations de l'administrateur provisoire du Kosovo, à savoir la MINUK. Nous savons que les ajustements et réglages opérationnels sont inévitables dans toute mission de l'ONU, y compris au Kosovo, pour s'adapter aux faits nouveaux et aux changements sur le terrain. Dans ce dernier cas, ces efforts doivent être conformes au cadre opérationnel établi en vertu de la résolution 1244 (1999). Nous saluons donc les efforts extraordinaires et réfléchis déployés par le Secrétaire général pour utiliser ses bons offices avec les parties et les principaux partenaires pour parvenir à une solution, neutre quant au statut, qui s'attaquerait aux défis actuels et gérerait efficacement la situation sur le terrain. L'Indonésie est consciente de l'importance des propositions du Secrétaire général s'agissant de la reconfiguration de la MINUK – faire avancer la région sur la voie de la paix et de la sécurité tout en assurant le legs et le rôle continu de l'ONU.

La synergie des efforts entre l'ONU et l'Union européenne mérite notre appui. Il convient d'encourager et d'appuyer les efforts déployés par l'Union européenne pour jouer un rôle opérationnel accru dans un cadre neutre quand au statut, car cela accroîtra la stabilité régionale. En fait, un tel rôle donne effet au thème de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, dans l'esprit de l'Article VIII de la Charte, que nous avons abordé récemment et dont nous débattons fréquemment. Nous pensons que les organisations régionales peuvent apporter des contributions substantielles et constructives pour régler les problèmes régionaux. Cela a été le cas en Afrique, dans les Amériques et en Asie, et cela s'applique également à l'Europe.

Toutefois, ailleurs, la synergie des efforts avec l'ONU est fondamentale. C'est pour cette raison qu'il importe d'établir des liens organisationnels clairs entre le bureau de l'Union européenne, l'opération civile internationale et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. À cet égard, le Conseil doit être tenu informé des activités de l'UE et de l'opération civile internationale sur le terrain, des exposés présentés régulièrement par le Représentant spécial du Secrétaire général et des rapports écrits du Secrétaire général.

Une fois de plus, les deux entités doivent travailler dans le cadre de la résolution 1244 (1999). Je vais faire part de quelques réflexions pour conclure mon intervention. Nous tenons à souligner que la résolution 1244 (1999) reste en vigueur. Le dialogue et les négociations demeurent essentiels pour régler la question du statut final. L'Indonésie a adopté et maintient cette position. Le Conseil de sécurité doit envoyer collectivement un message clair et uni à toutes les parties afin qu'elles fassent preuve de retenue, et il doit jouer son rôle de chef de file s'agissant de cette question. Nous pensons que le Secrétaire général doit continuer d'encourager toutes les parties de la région à trouver une solution mutuellement acceptable conformément à la résolution 1244 (1999).

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général et son équipe de leurs efforts inlassables et le personnel de la MINUK pour son dévouement constant et sa quête de la paix et de la sécurité conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport (S/2008/354). Nous

voudrions également souhaiter la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et à S. E. M. Fatmir Sejdiu, Président de la République du Kosovo.

Le 15 juin, la constitution de la République du Kosovo est entrée en vigueur. Nous félicitons le peuple du Kosovo d'avoir adopté une constitution très progressiste, qui consacre les mécanismes les plus forts de défense des droits de l'homme internationalement reconnus, ainsi que les pratiques optimales européennes en matière de protection des différentes minorités. L'adoption et l'entrée en vigueur de la constitution réaffirment également le fait que le Kosovo est un véritable pays en Europe et un véritable pays européen. Nous espérons que l'application de la constitution et le respect de ses dispositions les plus progressistes ne cesseront d'affirmer cet état de fait.

Suite à une longue période de difficultés et à neuf ans d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), nous souhaitons plein succès au peuple kosovar dans la prise en main de sa propre destinée. Nous lui souhaitons par ailleurs stabilité, sécurité et prospérité, ainsi qu'une prompte intégration à l'Organisation des Nations Unies, au moment voulu, à d'autres instances internationales et, naturellement, à la communauté euro-atlantique. Nous avons à maintes reprises réaffirmé notre ferme conviction que tous les pays de l'Europe du Sud-Est appartiennent à la famille européenne et euro-atlantique et nous sommes prêts à leur offrir notre expérience et notre savoir-faire sur la voie qu'ils empruntent.

Toutefois, l'entrée en vigueur de la constitution du Kosovo retire effectivement à la MINUK ses prérogatives en tant qu'administration civile intérimaire au Kosovo, à compter du 15 juin, et cela constitue la principale raison pour laquelle nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui. Depuis 1999, l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la présence de la MINUK au Kosovo, a obtenu de grands succès dans l'administration du Kosovo, au profit de ses habitants. Nous voudrions, à cette occasion, féliciter tous ceux qui ont pris part à cet effort et qui ont déployé leur énergie en vue d'établir ce que l'on peut aujourd'hui qualifier de legs extrêmement positif de l'ONU au Kosovo. Dans ce contexte, je voudrais souligner le rôle que le Représentant spécial sortant, M. Joachin Rücker, a joué au Kosovo, et je voudrais le remercier de son travail.

Nous félicitons le Secrétaire général et le Secrétariat qui ont joué un rôle de chefs de file et qui ont rassemblé toutes les parties afin de parvenir à des solutions que, certes, tout le monde n'appuie pas, mais dont les parties peuvent s'accommoder, dans le cadre de la neutralité de l'Organisation des Nations Unies et en vertu de la résolution 1244 (1999).

Nous nous félicitons de la vision du Secrétaire général qui consiste à ne pas entraver le cours de l'histoire, tout en demeurant à l'écoute de toutes les parties concernées en vue de régler leurs principales difficultés. Nous appuyons pleinement le plan qu'il a présenté dans son rapport, dans le cadre de la résolution 1244 (1999) qui lui permet de le faire.

Les nouvelles réalités et l'avenir du Kosovo sont clairs. Nous nous félicitons de la détermination de l'ONU à s'acquitter de ses tâches résiduelles au Kosovo, et nous offrons notre appui à l'Union européenne (UE), qui s'est déclarée disposée à jouer un rôle accru en matière d'état de droit par l'entremise de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Le plein déploiement rapide d'EULEX sur l'ensemble du territoire kosovar constitue le meilleur moyen de préserver le legs de l'ONU au Kosovo.

Enfin, nous demandons aux autorités, tant à Belgrade qu'à Pristina – et surtout, à tous les citoyens du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique – de continuer de coopérer avec l'ONU et l'Union européenne pour garantir la stabilité et la sécurité sur le long terme au Kosovo, dans les pays voisins et dans la région. Cela est indispensable si nous voulons que le reste de l'Europe du Sud-Est s'intègre pleinement dans un avenir européen stable et prospère.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à ceux qui se sont félicités de la présence du Secrétaire général au débat d'aujourd'hui. Nous nous félicitons du fait qu'il soit venu en personne présenter ses intentions.

Je souhaite également la bienvenue au Président Sejdiu et je le félicite des progrès importants que lui-même et son gouvernement ont réalisés depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo, notamment en adoptant des lois prioritaires sur la protection des minorités et en les consacrant dans la nouvelle constitution entrée en vigueur il y a quelques jours à peine. De toute évidence, le Kosovo doit relever de nombreux défis, et le Royaume-Uni est disposé à appuyer et à aider le Président Sejdiu, dans le cadre des

efforts internationaux déployés en vue de la stabilité, de la démocratie, d'une société multiethnique et de la prospérité au Kosovo et dans l'ensemble des Balkans.

Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président Tadić. Nous comprenons les difficultés de cette question pour la Serbie. Notre objectif commun est la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble des Balkans et l'appui aux perspectives européennes de la Serbie et du Kosovo. Nous ne sommes préoccupés que par la manière de faire face aux réalités concrètes et par la création d'une Kosovo stable et multiethnique dans lequel toutes les communautés puissent vivre en démocratie et en paix.

Je voudrais également rendre hommage au travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis 1999. Le Kosovo a beaucoup progressé, et cela doit être porté au crédit de la MINUK. Nous voudrions en particulier remercier et saluer le Représentant spécial du Secrétaire général, Joachim Rucker, de son travail inlassable et conduit en conformité avec ses principes, cela dans des conditions difficiles, en faisant face aux critiques de certains États Membres et, parfois, sans l'appui qu'il aurait pu espérer.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2008/354), annonçant son intention de réaménager la présence internationale civile au Kosovo. Nous reconnaissons que le Secrétaire général a dû tenir compte d'un certain nombre de questions difficiles depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo. Nous convenons avec lui de la nécessité pratique de réaménager cette présence à la lumière de la nouvelle réalité au Kosovo et de satisfaire aux nouvelles exigences opérationnelles.

Le réaménagement proposé ne va pas aussi loin que nous, au Royaume-Uni, l'aurions souhaité, mais nous savons que plusieurs points de vue différents ont été exprimés au sein du Conseil et que le Secrétaire général s'est efforcé d'en tenir compte. Et quel que soit l'avis du Royaume-Uni – ou celui d'autres délégations – étant donné l'absence d'un point de vue unanime au sein du Conseil, il appartient au Secrétaire général de décider du sort exact de la MINUK au Kosovo, et nous respecterons les décisions présentées dans son rapport.

Dans sa déclaration, le Président Tadić a demandé de disposer de plus de temps pour le dialogue dans l'attente d'un accord satisfaisant, notamment avec Belgrade. Malheureusement, nous avons déjà entendu

de tels propos par le passé. Au moment où l'ancien Président Ahtisaari travaillait en vue d'appliquer la résolution 1244 (1999), le Gouvernement serbe, dirigé par le Premier Ministre Koštunica, avait refusé de s'engager avec lui et de coopérer. Le Gouvernement serbe a ensuite exigé que rien ne soit convenu sans l'accord de Belgrade.

Le temps a passé, et s'il est vrai que d'aucuns, en Serbie, ont été abandonnés, nous nous félicitons des résultats des dernières élections en Serbie. L'Organisation des Nations Unies doit, sans aucun doute, s'adapter à la réalité.

Le Président Tadić a également indiqué que les paragraphes 5 et 19 de la résolution 1244 (1999) signifient clairement que seul le Conseil de sécurité est habilité à modifier la présence internationale au Kosovo. Nous convenons que seul le Conseil de sécurité peut modifier ou annuler la résolution 1244 (1999), raison pour laquelle elle demeure en vigueur. Mais rien au paragraphe 5 ni au paragraphe 19 de la résolution ne définit la configuration de la présence internationale. Quoi qu'il en soit, la configuration de la présence internationale a évolué et a été modifiée plusieurs fois depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999), suite à des décisions prises par l'ancien Secrétaire général.

Le réaménagement de la présence au Kosovo permettra à l'organe régional compétent, l'Union européenne (UE), de jouer un rôle accru, dans l'esprit de la résolution 1809 (2008), adoptée à l'unanimité par le Conseil il y a seulement deux mois. Il donnerait également toute liberté à l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre des activités ailleurs.

Il importe maintenant que le Secrétaire général apporte de la clarté au peuple du Kosovo et mette en œuvre le réaménagement prévu par l'ONU pour que la mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo soit déployée au cours de l'été, en évitant toute lacune en matière de sécurité.

L'OTAN a d'autre part indiqué clairement qu'elle était prête à contribuer à la mise en œuvre des arrangements de sécurité au Kosovo. Nous remercions la Force au Kosovo du travail qu'elle a accompli pour y faire prévaloir la paix et la sécurité.

M. La Yifan (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait, avant tout, remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé. Nous nous félicitons des efforts qu'il déploie pour sauvegarder la

paix et la stabilité au Kosovo et dans les Balkans. Nous avons écouté avec attention les déclarations faites par S. E. M. Boris Tadić, Président de la Serbie, et par M. Fatmir Sejdiu.

Dans l'ensemble, la situation au Kosovo a été stable ces quatre dernières années, mais elle reste tendue et difficile. Cette situation fragile retentit sur la paix et la stabilité des Balkans et de l'ensemble de l'Europe. La Chine espère que toutes les parties examineront les questions connexes à plus long terme et dans une perspective plus large, et qu'elles éviteront toute déclaration et toute action susceptibles de créer des tensions et de compromettre la paix et la stabilité de la région.

La Chine a toujours soutenu que toutes les parties doivent adhérer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité, et respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays. De même, la Chine a toujours soutenu qu'un règlement définitif du statut du Kosovo, convenu par le biais de négociations, devait être acceptable pour les deux parties. Nous sommes favorables à tout nouvel effort visant à trouver une solution adéquate au statut du Kosovo par le biais de négociations.

Il y a neuf ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1244 (1999), qui constitue désormais la base juridique du règlement de la question du Kosovo. Depuis lors, le Kosovo a effectivement connu de nombreux changements, mais la base de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) n'a pas changé.

Par ailleurs, la Chine a pris note des observations du Secrétaire général qui figurent au paragraphe 17 de son rapport (S/2008/354), à savoir que les événements du Kosovo ont eu et continueront d'avoir un impact opérationnel important sur le fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et qu'après le 15 juin, la MINUK ne sera plus en mesure de s'acquitter effectivement de la plus grande partie de ses tâches en tant qu'administration intérimaire.

Nous attachons une grande importance à la proposition du Secrétaire général quant à la reconfiguration de la MINUK. Nous pensons que le Secrétaire général doit continuer à rester en contact étroit avec les parties concernées afin que le plan de reconfiguration soit plus fiable, réalisable et axé sur une solution adéquate de la question du Kosovo.

Nous comprenons et encourageons l'intention de l'Union européenne d'accroître son rôle dans les Balkans occidentaux. Nous espérons qu'elle jouera un rôle positif dans le cadre de la résolution 1244 (1999), appuiera le travail de la MINUK et, de concert avec l'ONU, maintiendra la paix et la stabilité dans la région.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance si importante. Nous saluons le Secrétaire général et tenons à le remercier de sa présence parmi nous, ainsi que du rapport qu'il nous a présenté (S/2008/354). Nous saluons également S. E. M. Boris Tadić, Président de la Serbie, et M. Fatmir Sejdiu, Président du Kosovo.

Les efforts déployés par le Secrétaire général pour préserver la paix au Kosovo et dans l'ensemble de la région sont extrêmement louables. Nous l'engageons instamment à les poursuivre. Il nous semble aussi de la plus haute importance de faire tout ce qui est possible pour protéger les droits de l'homme de tous les habitants du Kosovo, quelle que soit la minorité à laquelle ils appartiennent. Nous voudrions demander au Secrétaire général de faire tous les efforts nécessaires pour faciliter le retour des personnes déplacées et normaliser leurs conditions de vie.

Nous appuyons également la proposition faite par le Secrétaire général relativement à la reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans le contexte de la résolution 1244 (1999), des pouvoirs qu'elle lui confère et des limites qu'elle lui impose. Comme d'autres délégations, nous sommes d'avis que cette résolution est toujours en vigueur et qu'elle doit continuer d'être le cadre dans lequel la MINUK et l'ONU opèrent au Kosovo tant que le Conseil ne prendra pas une autre décision. Nous croyons que le Secrétaire général est habilité à proposer la reconfiguration qui a été annoncée et qui est en train d'être mise en œuvre.

Nous tenons à remercier l'Union européenne d'avoir accepté d'assumer de nouvelles tâches et responsabilités au Kosovo, toujours dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, sous les auspices des Nations Unies et sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo.

Enfin, il convient d'appeler toutes les communautés qui vivent ensemble au Kosovo à

apporter leur concours au maintien du calme et à œuvrer de manière constructive à l'élaboration d'un règlement du conflit dans le cadre d'un processus politique. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, le Costa Rica espère que l'on pourra aller au-delà des événements passés, qui ont été très douloureux pour cette région, et s'orienter vers un avenir de bien-être, de paix et de tranquillité pour la population du Kosovo et de l'ensemble des Balkans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je tiens à souhaiter, à titre national, la bienvenue au Secrétaire général et aux Présidents Tadić et Sejdiu.

Je comprends la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez, Monsieur le Secrétaire général. Je ressens votre douleur. Vous avez entendu certains membres exprimer leur opposition à votre plan de reconfiguration. La plupart des membres ont avalisé votre plan. Face à l'évolution dramatique de la situation au Kosovo, que vous avez décrite, et à un Conseil de sécurité qui n'a pas été en mesure d'y réagir, je comprends que vous deviez prendre une décision. Je crois savoir également que la résolution 1244 (1999) vous confère ce pouvoir discrétionnaire. La résolution 1244 (1999), base qui a servi à votre prédécesseur à mettre sur pied la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), est également la base de votre reconfiguration de la MINUK, l'objectif étant de veiller à ce que la présence de l'ONU au Kosovo reste pertinente et soit en mesure de faire face aux changements dramatiques qui surviennent sur le terrain.

Dans ce contexte, les États-Unis se félicitent du rapport du Secrétaire général (S/2008/354) sur la reconfiguration de la présence de l'ONU au Kosovo. La question dont nous sommes saisis est de savoir si la présence de l'ONU au Kosovo doit demeurer statique et incapable d'évoluer pour faire face à la réalité sur le terrain, ou si elle doit s'adapter et s'ajuster comme il convient aux récents événements et garder sa pertinence. En réponse au rapport du Secrétaire général, je voudrais soulever quatre points.

Premièrement, les États-Unis croient que le Secrétaire général est habilité à reconfigurer la MINUK. Nous appuyons son initiative en la matière. Comme je l'expliquerai tout à l'heure, les États-Unis sont quelque peu préoccupés par cette initiative, mais

d'une manière générale, cette initiative pourrait être le meilleur moyen concret d'aller de l'avant.

La conclusion du Secrétaire général selon laquelle l'ONU doit s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain ne devrait surprendre personne. Déjà en 2005, l'Envoyé de l'ONU, M. Kai Eide, avait signalé que l'influence de l'Organisation au Kosovo était en déclin, et que de nouveaux acteurs internationaux, notamment l'Union européenne, devraient y assumer un rôle international de premier plan. L'ONU a administré le Kosovo pendant neuf ans, soit bien plus longtemps qu'on ne l'imaginait en juin 1999, au moment de l'adoption de la 1244 (1999). Au fil des ans, le Secrétaire général n'a cessé d'adapter la présence de l'ONU au Kosovo et ses relations avec les autres organisations internationales. Le fait que le Gouvernement démocratique et multiethnique du Kosovo soit maintenant prêt à gouverner témoigne du succès de l'ONU en matière de renforcement des institutions.

Grâce à la coopération constante entre le Secrétaire général et les organisations internationales, en particulier l'Union européenne, la communauté internationale assurera une surveillance appropriée et le Kosovo continuera de bâtir une société plus stable.

Deuxièmement, les États-Unis trouvent certains éléments du rapport du Secrétaire général dérangeants. Le Secrétaire général a proposé un nouveau cycle de dialogue entre l'ONU et Belgrade pour examiner les dispositions institutionnelles au sein de l'État du Kosovo. Nous pensons qu'un tel dialogue doit toujours être encouragé, en particulier si des fonctionnaires de l'ONU peuvent faciliter l'appui du Gouvernement de Belgrade aux institutions multiethniques du Kosovo. Néanmoins, toute disposition institutionnelle pour le Kosovo doit être examinée et approuvée par le Gouvernement de Pristina. Ce dialogue doit être transparent en ce qui concerne tant son ordre du jour que ses objectifs et doit être entièrement coordonné avec les grands partenaires internationaux, qui assumeront la responsabilité de la sécurité et de la stabilité au Kosovo.

Nous comprenons que le Président Tadić se préoccupe des Serbes du Kosovo, qui demeurent bien entendu des citoyens serbes à l'intérieur du Kosovo. J'espère que cette préoccupation le motivera à s'engager dans ce dialogue sur les institutions du Kosovo, plutôt qu'à défaire ou miner cette nouvelle configuration.

Je relève également avec préoccupation les termes utilisés dans le rapport du Secrétaire général, qui peuvent être compris comme une proposition de renforcer et de prolonger le rôle des Nations Unies au Kosovo plus que cela ne se justifie. De notre point de vue, le Secrétaire général aurait dû reconnaître de façon plus explicite que l'ONU ne peut plus jouer un rôle de premier plan au Kosovo dans les circonstances actuelles.

Troisièmement, je ferai remarquer que le Conseil doit juger encourageants les progrès rapides que le Kosovo a réalisés depuis l'indépendance. Ces progrès justifient la décision du Secrétaire général de réaménager la présence des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que la transition du Kosovo vers l'indépendance s'est déroulée avec moins de heurts que certains sceptiques ne l'avaient prévu. Le Gouvernement multiethnique du Kosovo a commencé avec enthousiasme de mettre en place le cadre des droits des minorités proposé par l'ancien Envoyé spécial des Nations Unies, Martti Ahtisaari. L'Assemblée du Kosovo a adopté des lois importantes pour mettre en œuvre le plan Ahtisaari dans des domaines tels que la décentralisation de l'administration locale et la protection du patrimoine culturel et des droits des communautés ethniques et de leurs membres. La nouvelle Constitution du Kosovo satisfait aux normes internationales les plus élevées en matière de droits de l'homme et comprend les droits et les protections envisagés dans le plan Ahtisaari.

Cela étant, de graves problèmes subsistent, et le Kosovo a beaucoup à faire pour lutter contre la corruption, entreprendre la réforme du marché et bâtir des institutions de meilleure qualité. Cependant, la maturité politique manifestée par le Président Sejdiu et d'autres dirigeants du Kosovo, en particulier dans leurs déclarations et leurs actions à l'adresse des minorités du Kosovo, démontre que le Kosovo a un brillant avenir.

Quatrièmement, les efforts déployés par Belgrade pour promouvoir la séparation ethnique au Kosovo menacent d'annuler les progrès accomplis par les Nations Unies et la population du Kosovo. Le rapport du Secrétaire général relève à juste titre que la Serbie continuera d'entretenir des relations avec les Serbes du Kosovo. En effet, le plan Ahtisaari a veillé à ce que ces relations se poursuivent et a proposé un mécanisme transparent permettant à Belgrade d'appuyer les communautés serbes du Kosovo. Cependant, Belgrade a ouvertement décidé d'utiliser ces relations pour

décourager les Serbes du Kosovo de coopérer et même de s'entretenir avec leurs voisins albanais du Kosovo.

Le 22 mars, le Ministre serbe pour le Kosovo a publiquement décrit le plan de Belgrade comme une division fonctionnelle entre les Serbes du Kosovo et les Albanais du Kosovo. Pour mettre ce plan en œuvre, Belgrade a financé des élections municipales parallèles au Kosovo, que les Nations Unies ont déclarées à juste titre illégales et contraires à la résolution 1244 (1999). Belgrade a également fait pression sur les Serbes pour qu'ils se retirent des institutions multiethniques du Kosovo, qui ont été créées sous les auspices des Nations Unies. Belgrade appuie maintenant une assemblée parlementaire serbe au Kosovo dans le but de consolider des institutions parallèles. Belgrade a également essayé d'exercer un contrôle indirect sur le nord du Kosovo, où des actes de violence déclenchés par des Serbes ont entraîné la mort d'un membre de la police des Nations Unies en mars.

Ces politiques de partition et de séparation ethnique sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et risquent de miner neuf années d'efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir une gouvernance multiethnique au Kosovo. Les États-Unis ont longtemps pensé que la Serbie, grands pays et chef de file régional, avait un avenir brillant et prospère au sein des institutions euroatlantiques. C'est pourquoi nous incitons le nouveau Gouvernement de Belgrade à encourager les Serbes du Kosovo à participer aux institutions multiethniques du Kosovo.

Pour terminer, alors que la période d'administration des Nations Unies au Kosovo s'achève, nous espérons collaborer avec le Secrétaire général pour protéger l'héritage positif de paix et de démocratie laissé par les Nations Unies au Kosovo. Je voudrais terminer en félicitant le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, et remercier M. Rücker et tous les hommes et femmes qui collaborent avec lui pour le travail qu'ils ont réalisé au Kosovo.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le Président de la République de Serbie, S. E. M. Boris Tadić, a demandé à faire une déclaration, et je lui donne la parole.

Président Tadić (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner

l'occasion de faire des observations, à la fin de la présente séance, sur les réactions à ma déclaration et aux déclarations de M. Sejdiu et du Secrétaire général.

Tout d'abord, il n'existe pas d'institutions multiethniques au Kosovo et en Metohija, même aujourd'hui. Il n'y a que quelques Serbes qui participent à ces institutions, et si l'on demande qui appuient ces Serbes, je réponds que ce sont seulement les membres du Gouvernement albanais du Kosovo-Metohija. Belgrade n'empêche pas les Serbes de participer à ces institutions. Elles n'inspirent pas confiance parce qu'elles n'ont pas obtenu de résultats. Si l'on demande combien de Serbes sont rentrés chez eux après l'adoption de la Constitution du Kosovo et la déclaration d'indépendance, la réponse est très claire : aucun. Si l'on s'attend à ce que, dans les circonstances actuelles, des Serbes rentrent chez eux dans les mois qui viennent, cette attente n'est pas réaliste.

Je voudrais constater des progrès, et je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour déterminer les circonstances dans lesquelles les Serbes retourneront chez eux. Mais le problème vient du Kosovo, de ses institutions municipales et de son gouvernement central. Belgrade n'est pas le problème. Belgrade est aujourd'hui le siège de la démocratie légitime qu'est la Serbie. Nous participons au processus de négociation, comme nous l'avons toujours fait depuis le début. Même si nous l'avons fait, la délégation albanaise du Kosovo a évité de parler à la délégation de Belgrade du statut futur du Kosovo, en ne disant que quelques mots sur nos relations bilatérales après l'indépendance du Kosovo. Ce n'est pas cela la démocratie. Ce n'est pas cela un dialogue entre deux parties.

Comme je l'ai dit, Belgrade fera tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la situation et garantir le respect des droits de l'homme et des conditions meilleures pour tous les citoyens de la Serbie, y compris ceux du Kosovo. Après la déclaration unilatérale d'indépendance et après l'adoption de la prétendue Constitution du Kosovo, Belgrade n'a pas isolé le Kosovo au niveau de l'économie, des transports et des communications. Belgrade n'a pas mené d'action violente contre le Kosovo-Metohija. Belgrade s'efforce de faire tout ce que lui a demandé de faire l'ONU pour assurer la stabilité et la sécurité au Kosovo. Je suis en total désaccord avec M. Sejdiu lorsqu'il affirme que la politique actuelle de la Serbie renvoie la région aux années 1990. Nous ne sommes pas en guerre. Nous ne proférons aucune menace. Nous

nous efforçons de parvenir à une solution de compromis, tout en respectant le droit international.

Mais il ne s'agit pas uniquement d'un problème de droit international. Si la déclaration unilatérale d'indépendance et la soi-disant indépendance du Kosovo deviennent effectivement une réalité, cela ne posera pas seulement un problème pour mon pays et pour notre région, mais également pour toutes les régions qui sont confrontées à une situation similaire. Le Conseil sait que je dis la vérité. Il s'agit d'un précédent très dangereux pour la stabilité d'autres régions de par le monde, sur tous les continents, qui doivent faire face à un problème du même ordre. Et je demande aux membres du Conseil quel sera le prochain cas dont ils seront saisis – il s'agira d'une situation très similaire à celle du Kosovo.

Lorsque le Secrétaire général affirme qu'il s'agit du problème le plus compliqué de toute sa carrière, je le crois. Oui, il s'agit bien d'un des problèmes les plus compliqués que vous ayez rencontrés durant votre carrière, Monsieur le Secrétaire général. Lorsque M. Khalilzad, le Représentant permanent des États-Unis, déclare qu'il comprend la douleur éprouvée par le Secrétaire général, j'attends qu'il comprenne la mienne également.

Je suis le Président de la Serbie et la Serbie est une démocratie légitime, un pays européen avec une culture européenne, qui défend ses intérêts légitimes de manière tout à fait normale : en recourant aux voies diplomatiques et non à la guerre. Nous attendons que nos intérêts légitimes soient respectés, non seulement en ce qui concerne notre avenir européen, qui n'est pas en cause, mais également en ce qui concerne notre intégrité et notre souveraineté. Nous sommes une démocratie normale et légitime, un État européen, avec une souveraineté et intégrité propres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de Serbie de sa déclaration. M. Fatmir Sejdiu a demandé à reprendre la parole et je la lui donne donc.

M. Sejdiu (*parle en albanais, interprétation en anglais assurée par l'équipe de l'orateur*) : Je voudrais une fois encore insister sur le fait que nous apprécions grandement l'initiative du Secrétaire général de reconfigurer la présence des Nations Unies au Kosovo, c'est-à-dire la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en tenant compte de l'intérêt commun d'avoir une intervention limitée jusqu'à ce que la mission « État de droit au Kosovo »

menée par l'Union européenne soit en mesure d'assumer ses responsabilités.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons à nouveau, nous sommes tout à fait déterminés à garantir une pleine coopération et une pleine coordination pour mener à bien la grande réussite que représente l'investissement de la communauté internationale en faveur de la paix et de la stabilité au Kosovo. À cet égard, je voudrais ajouter que nous sommes déterminés, et que moi-même personnellement je suis déterminé en tant que Président de la République du Kosovo, c'est-à-dire en tant que représentant du peuple et des institutions de la République du Kosovo, et non simplement en tant que représentant des Albanais du Kosovo, à pleinement appliquer et mettre en œuvre le plan proposé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ahtisaari. Notre engagement consiste à assumer directement la responsabilité du fonctionnement des institutions du Kosovo.

Je voudrais ajouter que le jour où la Constitution de la République du Kosovo est entrée en vigueur, j'ai signé 41 lois, dont la plupart reprenaient les principales dispositions du plan Ahtisaari et avaient trait à la protection des intérêts des communautés minoritaires.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que le Secrétaire général a évoqué de manière positive le moment précis de la déclaration d'indépendance et la période qui a suivi. Les représentants de certains États Membres ont déclaré qu'avec cette déclaration d'indépendance, le Kosovo était menacé et que l'ONU, elle-même, était menacée. Ils ont prédit qu'il y aurait un vaste exode au Kosovo et que des événements terribles allaient survenir. C'est précisément le contraire qui s'est produit. Nous avons prouvé la sincérité de notre engagement, en adoptant une démarche sérieuse et réfléchie. Tous les événements qui surviennent au Kosovo devraient être envisagés comme des événements concernant toutes les parties et qui mèneront à une vision objective.

Malgré cela, je voudrais souligner une fois encore que, comme chacun le sait, la Serbie s'efforce d'entretenir les tensions face à l'évolution de la situation au Kosovo. Par exemple, deux postes frontière ont été incendiés le jour de la déclaration d'indépendance et, au cours des incidents qui ont suivi, plusieurs agents de police de la MINUK ont été blessés et un agent de police de la Force au Kosovo a trouvé la mort. Je me suis personnellement rendu sur le lieu de ces attaques pour être auprès des victimes et pour

écouter les inquiétudes qu'ont provoquées ces épreuves stressantes.

Je saisis cette occasion pour exhorter à nouveau la République de Serbie à laisser les Serbes du Kosovo vivre en acceptant la réalité et à permettre au Kosovo d'être indépendant, prospère et pleinement engagé dans les processus d'intégration aux structures euro-atlantiques.

Par conséquent, nous apprécions sincèrement le rôle particulier que l'ONU, l'Union européenne et l'OTAN ont joué au Kosovo pendant toute cette période face au processus que nous avons vécu. De plus, nous affirmons que les institutions du Kosovo sont disposées à poursuivre de manière responsable leur travail en coopération avec la présence internationale au Kosovo, en vue de mener à bien les opérations menées au Kosovo sur la base des principes que nous avons posés et que nous continuerons de soutenir pour aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sejdiu de sa déclaration.

Avant de lever la séance, je voudrais redonner la parole au Secrétaire général qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il s'agit d'un défi énorme pour nous tous. Je suis sûr que nous avons chacun ressenti une certaine souffrance. À cet égard, je comprends les souffrances qu'ont pu éprouver les Présidents Tadić et Sejdiu.

S'agissant de notre mission, ma priorité et ma préoccupation absolues consistent désormais à apporter la paix et la sécurité et à maintenir cette paix et cette sécurité dans la région. C'est ce que j'envisage de faire en tant que Secrétaire général, et pour cela, j'ai besoin de l'appui, de la coopération et de la compréhension sympathique des participants. C'est une partie d'un vaste mandat que me confie la Charte des Nations Unies et la résolution 1244 (1999), que les membres du Conseil de sécurité ont adoptée en 1999.

J'ai fait part au Conseil de sécurité de mon évaluation de la situation au Kosovo et j'ai décrit les efforts acharnés que j'ai déployés, avec les diverses parties et les principaux partenaires, pour parvenir à une solution de compromis. Ces efforts ont produit une proposition concernant la présence civile internationale, dont le Conseil est saisie aujourd'hui. Ce plan est une solution concrète et réaliste; une réponse concrète et durable à une situation complexe et

difficile. Il se fonde sur la nécessité impérative et absolue, comme je l'ai dit, de maintenir la paix et la sécurité internationales et la stabilité au Kosovo et dans la région tout en s'adaptant à la réalité en mutation sur le terrain.

Le plan renforce les objectifs des Nations Unies au Kosovo. Il vise à consolider les résultats importants obtenus en neuf ans d'administration intérimaire. Il prend en compte les changements profonds intervenus dans la réalité du Kosovo, tout en s'intéressant aux domaines de préoccupation de la Serbie et des communautés minoritaires du Kosovo.

Le plan est strictement neutre quant au statut et s'inscrit pleinement dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui demeure la cadre juridique du mandat de la MINUK jusqu'à ce que, et à moins que, le Conseil de sécurité en décide autrement. Il reconnaît l'importance d'un rôle accru de l'Union européenne au Kosovo dans le cadre des efforts déployés par l'Union européenne pour promouvoir le progrès et la stabilité dans les Balkans occidentaux.

Bien qu'aucune solution ne soit idéale, ce plan est, j'en suis persuadé, le résultat d'une action menée en vue de parvenir à un compromis et il a été établi sur la base de consultations approfondies. Il jouit de l'adhésion de tous mes principaux conseillers, qui ont œuvré sans relâche et avec acharnement avec moi à son élaboration. L'ONU est donc d'avis que ce plan représente la meilleure voie à suivre pour gérer la situation au Kosovo. La séance d'aujourd'hui a été pour le Conseil de sécurité une occasion importante d'examiner ce plan.

Enfin, le Secrétariat et moi-même en tant que Secrétaire général sommes disposés à tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation au Kosovo au plan opérationnel et de lui faire part des défis auxquels notre mission accorde la priorité, dont celui concernant Mitrovica évoqué par le représentant de la Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.